

PROPRETÉ MANUTENTION FERROVIAIRE



Les délégués des syndicats affiliés à la FEETS-FO réunis en Congrès ordinaire du 9 au 12 octobre 2023 à Najac ont débattu et adopté les orientations et revendications des secteurs Propreté et Manutention Ferroviaire de la FEETS-FO.

Ces orientations et revendications devront guider l'action des syndicats et sections syndicales compétentes pour les salariés dépendant des conventions collectives nationales des entreprises de Propreté et de la Manutention Ferroviaire.

Le Congrès se félicite du développement du syndicalisme Force Ouvrière au sein des entreprises tant en province qu'en région parisienne.

Le Congrès recommande aux délégués et représentants des syndicats et sections syndicales de ne pas relâcher l'effort et de réaffirmer haut et fort les valeurs et principes de Force Ouvrière.

L'aboutissement de nos revendications dépend de notre capacité à créer et mettre en œuvre le rapport de force, seul moyen de faire aboutir nos revendications.

Les secteurs de la propreté font partie des secteurs où les conditions de travail sont de loin les plus difficiles. La crise sanitaire a montré que les travailleurs

étaient en première ligne pour répondre aux besoins essentiels de la population : nettoyage, propreté, désinfection ... Mais la reconnaissance se fait toujours attendre !

Le Congrès revendique un contrat social juste et exige que la vie et la santé des travailleurs prennent sur l'économie.

Le Congrès exige un encadrement par la loi de la sous-traitance : concurrence, dureté des marchés, politique du moins-disant et accroissement des marges conduisent les entreprises à baisser constamment les coûts et donc à augmenter considérablement la charge de travail et la précarité de leurs salariés. Par la négociation et la signature d'accord, la FEETS-FO tend à limiter les méfaits de la sous-traitance mais sur des éléments fondamentaux la seule pratique contractuelle ne peut suffire.

Le Congrès exige des logements décents : au regard de leur revenus les salariés des secteurs sont trop souvent relégués à des habitats où de nombreux individus vivent à plusieurs dans une pièce parfois prévue pour une seule personne. A ce titre, le Congrès revendique l'augmentation de la participation patronale à l'habitat social pour garantir un parc immobilier accessible au plus près des lieux de travail.

Le Congrès exige une reconnaissance sociale en augmentant les salaires et le pouvoir d'achat : l'utilité sociale des travailleurs doit être reconnue et ils doivent bénéficier de la richesse qu'ils créent. La guerre en Ukraine a fait flamber l'énergie et il est devenu difficile de se chauffer et de faire le plein pour aller travailler. L'inflation qui sévit depuis 2 ans réduit le pouvoir d'achat des salariés à peau de chagrin !

Au-delà de la revalorisation des salaires, une révision de l'échelle des salaires au regard des métiers qui sont essentiels et la suppression du temps partiel, du multi-emploi, des CDD, qui ne sont que le contournement du SMIC.

Le Congrès demande que des mesures soient prises pour les plus précaires pour combattre les inégalités (fracture numérique, illettrisme,)

Le Congrès condamne la logique de rentabilisation et de concurrence pour remporter les marchés d'appel d'offre qui pousse les entreprises et surtout les grands groupes du secteur à augmenter considérablement la charge de travail et la précarité de leurs salariés, par des départs non remplacés, des horaires de travail irréguliers et des infractions à la législation du travail.

SUR LES SALAIRES DANS LA PROPRETÉ

Le Congrès dénonce la misère et la précarité du secteur et exige une augmentation significative du salaire moyen mensuel.

Le Congrès revendique un véritable 13ème mois ; la prime de fin d'année ou la prime ponctuelle qui dépend du bon vouloir de chaque entreprise sont dérisoires pour les salariés dont 90% sont au premier échelon de la grille de classifications, employés également à temps partiel.

La proposition patronale sur les salaires 2024, bien inférieure à la revendication exprimée par tous les syndicats représentatifs, est inacceptable. Le Congrès appelle

les syndicats et sections syndicales à tout mettre en œuvre pour créer un rapport de force et obtenir satisfaction pour les travailleurs.

Le Congrès donne mandat à la FEETS-FO pour prendre toute initiative dans ce cadre.

Le Congrès revendique le travail aux heures d'ouverture au public

Nous revendiquons le travail en journée avec une majoration des heures travaillées entre 18h et 9h. C'est la seule solution pérenne pour combattre l'amplitude extrême de la journée de travail et l'isolement. Ces horaires atypiques rendent invisibles des salariés qui ne font souvent que croiser les usagers des locaux nettoyés et contribuent largement à leur précarisation, à leur marginalisation et à leur pauvreté.

Le Congrès revendique le déplafonnement de la prime d'expérience et la suppression des conditions de 4 ans d'ancienneté. Il revendique également la mise en place de la prime de panier pour tous ou l'attribution de tickets restaurants, la revalorisation de la prime de transport et la prise en charge effective des frais de déplacement notamment en province.

SUR LES SALAIRES DANS LA MANUTENTION FERROVIAIRE

Le Congrès considère que les risques particuliers liés à l'activité (travail sur voie, lavage en hauteur des trains, risques électriques, pollution, produits toxiques et amiante) mettent en péril la santé des salariés et ne sont pas pris en compte et exige une augmentation significative du salaire.

Le Congrès revendique que les salariés puissent bénéficier de leur ancienneté en passant automatiquement d'une catégorie à une autre et ne plus rester bloqué au dernier coefficient de chaque catégorie.

Le Congrès considère que la prime panier et la prime nuit sont loin d'être suffisantes pour les salariés qui sont à 74% en région



parisienne et travaillent souvent de nuit. Il revendique une augmentation substantielle de ces primes.

Le Congrès fait le constat d'une augmentation du nombre de salariés embauchés à temps partiel et accuse les employeurs de ce secteur d'y organiser la précarité.

Parallèlement, le Congrès rappelle aux délégués syndicaux FO d'exiger l'ouverture des négociations annuelles obligatoires qui trop souvent n'ont pas lieu et de revendiquer dans l'entreprise des augmentations substantielles au-delà des minima conventionnels.

SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL...

Le Congrès constate que la sous-traitance, l'individualisation des situations de travail contribuent à fragiliser les salariés et pointe la question des atteintes à la santé chez les salariés du nettoyage, et notamment la surreprésentation des troubles musculosquelettiques (TMS).

Le Congrès réaffirme une nouvelle fois que les conditions particulières de travail dans ces secteurs rendent les emplois particulièrement pénibles (geste et postures répétitifs, marche, escaliers, lumière artificielle, charge lourde, travail de nuit, bruit, produit nocifs, horaires décalés...).

Le Congrès exige l'ouverture d'une réelle négociation sur la pénibilité pour aboutir à un accord et mandate les négociateurs dans les entreprises à s'assurer que chaque salarié a un compte pénibilité.

Le Congrès condamne l'utilisation abusive de la clause de mobilité qui met trop souvent les salariés dans l'impossibilité de continuer leur activité (éloignement

du domicile, multi-employeurs...), et qui conduit à des licenciements ou à des démissions forcées. Il exige que celle-ci soit encadrée afin de protéger le salarié face à l'arbitraire.

Le Congrès mandate les négociateurs FO à s'opposer avec force aux négociations sur le temps de travail dans les entreprises qui ne sont qu'une tentative déguisée des employeurs pour mettre en place la flexibilité et l'annualisation du temps de travail et notamment le temps partiel.

Le Congrès rappelle son attachement à l'article 7 (maintien dans l'emploi des salariés en cas de changement de prestataire) et exige l'amélioration des conditions de reprise des salariés. Le transfert conventionnel est devenu source de conflit juridique depuis l'ordonnance n° 2017-1387 du 22 septembre 2017, l'article L. 1224-3-2 prévoit que dans cette situation « les salariés du nouveau prestataire ne peuvent invoquer utilement les différences de rémunération résultant d'avantages obtenus, avant le changement de prestataire, par les salariés dont les contrats de travail ont été poursuivis ».

La situation de transfert entraîne des différences de rémunération entre les salariés dont le contrat de travail est transféré et ceux déjà présents au sein de l'entreprise. Normalement, il appartient aux seuls partenaires sociaux de déterminer l'étendue du champ d'application de l'obligation de transfert du personnel qu'ils instaurent conventionnellement entre prestataires successifs !!

Le Congrès dénonce l'attribution des marchés de certaines collectivités à des associations n'appliquant pas la convention collective. Les conséquences pour les salariés sont désastreuses puisqu'ils se retrouvent au chômage !

Le Congrès exige que l'usage des CDD soit une exception et que le choix soit fait d'augmenter la quotité de travail des salariés en CDI jusqu'à ce qu'ils soient à temps plein.

SUR LA PROTECTION SOCIALE ...

Le Congrès dénonce toutes les tentatives d'augmentation des cotisations quand le régime complémentaire est à l'équilibre.



Il revendique la suppression des jours de carence pour les salariés malades.

Il constate l'absence de véritable services sociaux tant dans les entreprises que pour les secteurs et revendique leurs créations accessibles à tous les salariés pour leur permettre de jouir pleinement de leurs droits et faciliter leur accès aux prestations sociales.

Le Congrès revendique une politique économique promouvant des conditions de travail correctes, une politique sociale favorisant la conciliation de la vie privée et la vie professionnelle ainsi qu'une politique de formation efficace.

Pour une gestion mutualisée et simplifiée pour les salariés, le Congrès revendique que les accords soient des désignations et non des recommandations.

SUR LE DROIT SYNDICAL

Le Congrès dénonce une nouvelle fois la remise en cause de la hiérarchie des normes qui privilégie l'accord d'entreprise dans des secteurs où les négociations sont soit inexistantes, soit à l'initiative des patrons.

Le Congrès revendique des moyens supplémentaires dans ces secteurs pour l'exercice du droit syndical.

Le Congrès encourage les délégués syndicaux et l'ensemble des militants à faire progresser la représentativité et le Congrès rappelle que l'organisation syndicale ne doit pas être une simple machine électorale mais une structure porteuse des revendications des salariés.

Le Congrès appelle les militants à agir pour accroître la syndicalisation Force Ouvrière et développer nos implantations dans ces deux secteurs afin d'être plus fort pour faire aboutir nos revendications.

Votée à l'unanimité.

SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Congrès demande qu'une meilleure information soit faite auprès des salariés par leur employeur sur le compte personnel de formation et les entretiens professionnelles qui permettent aux salariés de faire le point sur les perspectives d'évolution professionnelle en termes de qualification et d'emploi.

Il demande le renforcement de la formation professionnelle en augmentant la contribution conventionnelle et exige des pouvoirs publics les moyens d'instruction pour les salariés (alphabétisation, mise à niveau scolaire et lutte contre l'illectronisme).

